

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

05 juillet 2022 – 14h45

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier	X				
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X				
A	DUSSART	Vincent			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H45
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège			X	SÉBATIEN PELLE	14H45
A	NÉLIDOFF	Philippe	X				
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H45
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X				
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	MATTHIEU POUMARÈDE	14H45
B	IZAC	Laurent		X			
B	MANRIQUE	Thomas			X	ESTEBAN VARGAS-MAZAS	14H45
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	XAVIER BIOY	14H45
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre			X	YASMINE BOUAICHE	14H45
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X				
BIATSS	FROSSARD	Cécile	X				

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire		X		
	ARIECH Yanis	Suppléant	X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire	X			
	PAON Georgia	Suppléante		X		
	SALLES Mathias	Titulaire		X		
	LE MER Luca	Suppléant		X		
	MIGAYROU Lou	Titulaire		X		
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante		X		
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X			
	BECKER Martin	Suppléant		X		

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire		X		
	MARTY Marie	Suppléante	X			
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	ARNAL Sidonie	Titulaire			X	CATHERINE GINESTET
	CORDELIER Antoine	Suppléant		X		
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire		X		
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X			
	TERRIDE Terence	Titulaire	X			
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant	X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire		X		
	REGOUR Serge	Suppléant		X		
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE
	ROUILLON VALDIGUIÉ Sylvie	Titulaire				

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse						
	En cours de désignation	Suppléant				
COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	EUGÉNIE FABRIES-LECEA 14H45
	VIENNE Boris	Suppléant				
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire		X		
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant	X			
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques	Titulaire		X		
	RASTOUL Franck	Suppléant		X		
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire				
	TOUSSAINT Marc	Suppléant	X			
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire		X		

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	X
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X

Conseil de Faculté Droit et Science Politique du 05/07/2022

Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	X
Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	
Monsieur	ANDRIANTSIMBAZ OVINA	Joël	Directeur E2DSP	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur FOAD	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur FCV2A	
Monsieur	PAULIN	Christophe	Directeur RI	
Monsieur	SORBARA	Jean-Gabriel	Assesseur	
Madame	FINKBEINER	Charlène	SCREI	X

Le conseil débute à 14h45.

Il est donné lecture des procurations.

1. Point d'info EPE

Quelques mots d'ordre généraux de la construction du site de l'EPE et quelque part sur la question à venir de la construction de l'École de droit. Les deux sont liés et l'EPE permettrait de faciliter la création de l'École de droit. L'idée de la création d'un EPE est une bonne chose pour l'université, mais aussi notre Faculté de droit, demain École de droit, car elle va dans le même sens que celui que nous souhaitons aller. Il s'agirait de donner plus d'autonomie aux composantes de l'université. Les décisions vont être prises au niveau des composantes avec un contrat d'objectif et de moyen avec l'université, mais sans l'obtention de la personnalité morale. Une certaine certitude à la fois sur notre avenir, mais aussi sur nos ressources financières et nos moyens financier, humains. Monsieur le doyen assure que le travail de création de l'École de droit continue, que nous soyons dans le cadre d'un EPE et/ou de la COMUE. Nous sommes vigilants, car il nous importe de savoir dans quel cadre nous allons évoluer et ainsi, nous participons à la construction de l'EPE directement et à la construction de la COMUE plus indirectement.

L'École de droit doit tracer son propre chemin en bonne intelligence avec l'université. L'objectif général est de faire évoluer notre Faculté au niveau européen. Le sentiment évoqué par Monsieur le doyen est que les Facultés de droit en France sont quasiment identiques partout. Dans le cadre d'un EPE, nous pouvons mettre en valeur un certain nombre d'éléments qui vont nous permettre de nous différencier et ceux dans l'objectif d'être identifié, en France, en Europe, comme l'une des grandes Facultés de droit européenne. Au point de vue statutaire, il s'agirait d'arriver à une transformation en École de droit au 1^{er} janvier 2024. Dans l'objectif de créer cette École de droit, toujours d'un point de vue statutaire et fonctionnel, il s'agirait de rassembler ce qui concerne le droit dans cette École et d'avancer ensemble vers cet objectif L713-9 avec ses

particularités. S'agissant de la méthode, nous avons un certain temps pour arriver à cette conclusion-là. Pour y arriver, un rétro planning a été établi, il faudra nécessairement un arrêté ministériel de création au deuxième semestre 2023, il faudra avant cela un passage devant le CNESER et il faudra présenter un dossier d'École au CNESER. Dans ce dossier présenté vers la fin du premier semestre 2023 au CNESER, nous aurons à la fois des statuts d'École renouvelés L713-9 et aussi à court, moyen et long terme, un véritable projet d'École (formation, Recherche) qui sera bâti par nous. Durant les mois qui viennent, doivent être prêt des statuts et dans ces statuts, on trouve des organes de l'École sur lesquels nous allons travailler, la composition de l'École, la structuration de la Recherche. À côté de cela, nous sommes conduits à penser la formation sans se précipiter, car les accréditations courent jusqu'en 2025. Le Conseil de Faculté, en première intention, décidera de l'avenir à donner à cette École. Cela étant, pour aider le Conseil de Faculté a mené cette réflexion, un comité de pilotage composé d'enseignants-chercheurs et d'administratif aura pour but de piloter cette réforme en totale harmonie avec le Conseil de Faculté et d'autre part faire l'interface avec l'ensemble de la communauté. Il aura pour mission d'organiser des discussions, des rencontres etc... Puis ces éléments seront présentés devant le Conseil de Faculté pour qu'il se prononce et pour qu'ensuite une présentation soit faite au niveau Central. Chaque membre du Conseil a un rôle essentiel à jouer dans les prochains mois, dans un temps court septembre à janvier dans l'idéal. En début d'année prochaine, il faut que l'on ait notre structuration générale qui nous permette de partir vers les prochaines années. C'est un gros défi puisqu'il faudra coordonner le travail du comité de pilotage, du Conseil de Faculté, le tout avec l'ensemble de la communauté. Toute idée est bonne à être étudiée et ainsi Monsieur le doyen fait un appel afin que les membres du Conseil puissent s'exprimer sur ce sujet et par la suite, elles seront étudiées par le comité de pilotage avant un passage en Conseil de Faculté. L'objectif est de regrouper nos forces dans ce bel ensemble que sera l'École de droit dans l'université Toulouse 1 Capitole ou demain dans l'EPE Toulouse Capitole université. Une fois que l'on est une École, en 2023-2024, c'est la mise en application de la nouvelle structuration de la Recherche et c'est aussi un délai assez restreint d'un ou deux ans pour terminer l'offre de formation au niveau Licence et Master que nous voulons pour nos étudiants. Cela prendra du temps, mais l'idée, c'est de poser les bases, de se restructurer et d'arriver à être d'un côté performant et de l'autre faire en sorte que chacun trouve sa place afin d'arriver à améliorer les conditions de travail de chacun d'entre nous.

2. Adoption du PV du Conseil de Faculté du : 24 mai 2022

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

3. Nouveau calendrier des Conseils

Les dates suivantes sont à noter : 18 octobre, 08 novembre et 06 décembre 2022. Ces Conseils vont être très importants stratégiquement pour les questions de l'École de droit. Petit à petit, la physionomie des Conseils va changer. L'objectif est de continuer à gérer le quotidien de la

Conseil de Faculté Droit et Science Politique du 05/07/2022

Faculté de droit, mais il va falloir aussi penser l'avenir et nous aurons des Conseils avec des thématiques et des Conseils plutôt séparés avec une phase de gestion et une phase prospective. L'équipe décanale s'engage à donner le plus d'information possible en amont pour que la discussion puisse être riche.

4. Relations Internationales :

3- A SCREI

- Renouvellement de la convention de mobilité étudiante entre UT1 et l'Université de Laval

Les deux établissements mettent en œuvre un programme d'échange d'étudiants inscrits en Licence/Baccalauréat et Master/Maîtrise. Chaque année, UT1 enverra jusqu'à 9 étudiants par année académique complète ou au semestre à l'Université de Laval. L'UL enverra jusqu'à 9 étudiants par année académique complète ou au semestre à UT1 et ce pendant toute la durée de cet accord.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Convention de mobilité doctorale Université de Cheikh Anta Diop au Sénégal

Le nombre d'étudiants échangés est fixé à 4 maximum par an pour chacune des universités. La durée de l'échange est fixée à un semestre par étudiant ou par an. Dans le cadre de leur doctorat, les étudiants effectueront un séjour de recherche dans l'université d'accueil, sous un ou plusieurs professeurs superviseurs.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. Formations :

4- A. SUIO-IP

- Présentation de la nouvelle procédure dématérialisée de demande de convention de stage

Pour les formations initiales en Droit, Administration-Communication, Informatique, IUT de Rodez et FOAD, la procédure de demande de convention de stage se fera entièrement en ligne sur le réseau professionnel de l'établissement, le réseau Alumni UT Capitole. L'étudiant pourra faire sa demande en ligne de convention de stage. L'étape sera simplifiée pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants signataires qui recevront une notification par mail avec un résumé de la convention sur les aspects pédagogiques et à partir du mail, en un seul clic, cette manipulation matérialisera une validation pédagogique, numérique et une signature. Le

Conseil de Faculté Droit et Science Politique du 05/07/2022

lancement officiel de la nouvelle procédure aura lieu le 1er septembre 2022. Le but est de simplifier la procédure pour l'étudiant et pour l'enseignant.

4- B. FCV2A

- MCC DU droit pénitentiaire 2022-2023

Une modification de l'arrêté d'examen du DU a été effectuée sur l'ajustement des volumes horaires, la modification des intitulés de deux cours, la suppression d'un cours « Droit de la sanction pénale » et la création d'un bloc : « Le contentieux judiciaire » qui regroupe deux cours déjà existants. Celui-ci a été mis en place l'an dernier et il s'adresse à des personnes salariées dans les services pénitenciers.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- DU Expertise judiciaire, professionnels de santé, complément aux tarifs 2022-2023

Le tarif adopté est de 4900€ par parcours de formation. Ce DU est un bloc de compétence d'un parcours du Master Droit de la santé. Cela concerne que des professionnels en exercice qui ont pour vocation de faire de l'expertise judiciaire. Aujourd'hui, ce partenariat a été monté par le biais d'un partenariat avec les kinésithérapeutes, mais à terme, il y a une volonté de le décliner à d'autres professionnels de santé.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4- C. Licence

- Mesures transitoires 2022-2023

Ces mesures ont déjà été votées au dernier Conseil, mais il y a un petit rajout, car dans certains cas, les étudiants souhaiteraient conserver une des deux notes qu'ils auraient obtenues. Les UES CM et les UES TD sont refondées en une seule UE qui aura une matière CM et une matière TD. La nouvelle UE reprendra la moyenne pondérée obtenue entre la note l'UE CM et celle de l'UE TD que l'étudiant aura obtenu l'année précédente. Si l'étudiant le souhaite, il pourra faire une demande d'équivalence pour le CM ou le TD s'il l'a obtenue l'an dernier et qu'il veut la conserver. Dans ce cas-là, il lui sera accordé une Validation d'acquis avec reprise de note pour la nouvelle année.

Ce point est adopté à l'unanimité.

- Régimes spéciaux

Des améliorations sont à apporter pour les étudiants, pour les scolarités, mais aussi pour les enseignants-chercheurs. Le Faculté de droit au sein de l'université est la seule composante qui propose un régime spécial à nos étudiants. Cela représente au niveau de la Licence, une cinquantaine d'étudiants. Il s'adresse

Conseil de Faculté Droit et Science Politique du 05/07/2022

aux étudiants qui, sur motif légitime, ne peuvent pas être présents en TD alors que celle-ci est obligatoire. Certaines difficultés de mise en œuvre ont été relevées quant à la prise en charge, le suivi de ces étudiants, mais également sur la non-rémunération des chargés de TD. Suite à cette réflexion, un projet a été préféré parmi tous, celui de travailler avec la FOAD. La formation ouverte à distance a à sa disposition des cours, mais surtout du tutorat. Des discussions sont en cours avec le directeur de la FOAD. Si un accord est trouvé, le régime spécial sera géré intégralement par la FOAD, cours, tutorat et examen dans les conditions de la FOAD. Il est également envisagé d'élaborer une solution en interne, qui consisterait à désigner des tuteurs pour un véritable suivi des étudiants inscrits en régime spécial. La difficulté en interne, c'est qu'il y a un manque de main d'œuvre pour assurer le suivi de ces étudiants inscrits en régimes spéciaux. Ce projet est une urgence, car il faudrait que cette nouvelle version soit mise en place à la rentrée de septembre.

Si une solution est trouvée avec la FOAD, un vote électronique sera soumis aux membres du Conseil courant juillet.

6. Autres :

5- A. Projet académique des étudiants

- Point d'étape

Monsieur Dauryann OILLO-HEDDAR et Benjamin RIVES, tous deux étudiants en Master 2 Droit public général, présentent un projet relevant d'une initiative étudiante, issu de leur propre analyse faite en tant qu'étudiants. Il s'agirait de proposer une amélioration de la formation universitaire en Licence en palliant un manque de continuité théorique de la L1 à la L3 vers le Master. Des propositions de cours pour renforcer la culture juridique sont proposées tout au long des 3 années de Licence, favorisant ainsi la cognition et l'adaptation des juristes au monde de demain. Ils proposent d'ouvrir un dialogue commun entre enseignants-chercheurs et étudiants. Une promesse d'inclure ce projet à la réflexion a été formulée par Monsieur le doyen, quand le temps des nouvelles maquettes et des nouvelles accréditations, nous le permettrons. Il est important que les étudiants pensent leurs études et ce rôle a été joué par nos deux étudiants invités.

5- B. Demandes de financement

5-B.a) Demande de subvention de 1000€ attribuée à l'Académie de Législation au titre de l'année 2021 pour participer au financement de la cérémonie de prix de thèse ainsi que la publication d'un bulletin rendant compte des activités de l'Académie.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5-B.b) Demande de subvention de 500€ pour le colloque de l'IDETCOM « Culture : sortie(s) de crise(s) » le 2 décembre 2022.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5-B.c) Demande de subvention de 300 € pour le séminaire scientifique de l'IFR « Séminaire itinérant de la Société française de finances publiques 2022 » le 16 septembre 2022 après-midi. C'est la seconde fois qu'UT1 accueille cet événement scientifique (Le premier portait sur les ressources de l'Union européenne en 2019).

Ce point est adopté à l'unanimité.

5-C. Questions diverses

- DU ESL

Ce DU existe depuis un certain nombre d'années, mais suite à la crise sanitaire un constat de déperdition du nombre d'étudiants inscrits s'est produit au fil des niveaux (5 années). La question s'est posée au niveau du M2 avec des étudiants de plus en plus spécialisés, mais les cas proposés par les entreprises partenaires ne correspondaient pas à leur formation et tout cela en anglais. Les étudiants n'arrivant plus à suivre ont préféré abandonner. Pour des questions de crédibilités vis-à-vis de nos partenaires, une demande de suspension du DU de l'ESL est formulée. Cette solution, permet de repenser ce DU afin qu'il redevienne attractif. Plus spécifiquement, il est demandé que les unités 1 et 5 soient suspendues pour le moment.

Ce point est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.